

Les membres du Comité Syndical se sont réunis à la mairie de Montereau, en salle des conseils, ce mardi 15 juin 2010, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy-Guidicelli.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Etaient présents :

Monsieur Demelun Alain (La Brosse-Montceaux), Messieurs Blanchard Daniel et Penot Francis (Cannes-Ecluse), Messieurs Bernard Jean- Jacques et Girault Jean-Luc (Esmans), Messieurs Simonot Gilles et Senoble Romain (Forges), Monsieur Lefier René (La Grande Paroisse), Madame Christiane Pesalovo et Monsieur Bezanger Philippe (Laval-en-Brie), Messieurs Dalibon Michel et Paviot Jean-pierre (Marolles-sur-Seine), Monsieur Chaumont Léon (Misy sur Yonne), Monsieur Abouy-Guidicelli Jean-Marie (Montereau Fault-Yonne), Monsieur Martinez Jean-Claude (Saint Germain Laval) et Monsieur Ruiz José (Varenes sur Seine).

Invités :

Monsieur Aiello Léo (Conseil général), Messieurs Alifond Christian, Celestin Martial et régis Lefrère (Transdev-Interval), Monsieur Hurel Gilles (Trésorerie Principale) et Madame Sandrine Schmitt (Sitcome).

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport du comité syndical du 13/04/2010.
- Compte administratif 2009 Budget « SITCOME ».
- Compte Administratif 2009 Budget annexe « Carte SIYONNE ».
- Compte de gestion 2009 Budget « SITCOME ».
- Compte de gestion 2009 Budget annexe « Carte Siyonne ».
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2009.
- Changement d'adresse.
- Mise en place du Transport à La Demande pour les communes adhérentes au SITCOME.
- Avenants à la convention avec le Conseil Général et Interval.
- Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Approbation du rapport du comité syndical du 13/04/2010
--

Le rapport du comité syndical du 22/12/09, après avoir été étudié, et n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2009 Budget « SITCOME »

Michel DALIBON présente rapidement le compte administratif.

Monsieur SENOBLE :

A quoi correspondent les 40 500€ de restes à réaliser ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

C'est la subvention du STIF concernant l'étude sur notre contrat de Pôle PDU, qui ne sera débloquée qu'à la fin de l'étude.

Monsieur DALIBON :

Nous en avons payé la moitié, et nous recevrons l'intégralité de la somme lorsque nous aurons tout payé.

Monsieur SENOBLE :

Les 1 500€ d'allocations aux associations c'est quoi ?

Monsieur DALIBON :

C'est l'allocation qui est donnée à l'amicale du personnel.

Plus d'autres questions, Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI propose le vote du compte administratif et sort de la salle.

Monsieur DALIBON :

Plus aucune question n'étant posée, le compte administratif principal du SITCOME est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2009 Budget annexe « SIYONNE »

Monsieur DALIBON :

Nous passons au vote du budget de la carte SiYonne. Nous avons une reprise du résultat de 39 923.13€ que nous avons repris par anticipation dans le budget primitif.

Aucune question n'étant posée, le compte administratif de la carte SiYonne est adopté à l'unanimité.

Monsieur ALBOUY peut revenir.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je tiens à remercier Michel DALIBON et Sandrine SCHMITT, pour tout le travail qu'ils ont effectué.

Compte de gestion 2009 Budget « SITCOME »

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je remercie le trésorier de sa présence, et je vous signale que les comptes de gestion sont, au centime près, à l'identique des comptes administratifs.

Aucune question n'étant posée, le compte de gestion du SITCOME pour l'exercice 2009 est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2009 Budget « SIYONNE »

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Aucune question n'étant posée, le compte de gestion SIYONNE pour l'exercice 2009 est adopté à l'unanimité.

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2009

Monsieur DALIBON :

Ce budget fait ressortir un excédent, y compris les restes à réaliser, d'un montant de 137 950,45€. Cette somme sera affectée en dépenses d'investissement pour 7274, 04€ à l'article 1068 ; et le solde sera repris en section d'exploitation pour la somme de 130 676,41 € à l'article 002.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Plus aucune question n'étant posée, l'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

Changement d'adresse

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous étions dans une situation provisoire de location, en attendant que les opérateurs, aient terminé les travaux de réhabilitation des murs, (papiers peints, peintures...) nous permettant d'installer nos bureaux dans la maison dont nous sommes propriétaires. Nous avons ainsi, pour 2010, fait une économie de 6 000€ sur notre budget. Notre déménagement est prévu pour la fin du mois, et nous devrions nous installer au 65 Bis, rue Léo Lagrange, à Montereau. Notre changement d'adresse implique un changement de nos statuts, article 3, que nous vous proposons de modifier.

Aucune question n'étant posée, le changement de statut est donc adopté à l'unanimité.

Mise en place du Transport à la demande pour les communes adhérentes au SICOME

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

La mise en place de ce TAD est une volonté politique 2010, et à cet effet nous allons acheter le véhicule prévu nous permettant de transporter les usagers. Nous allons vous proposer des grilles horaires plus soutenues, avec au moins 4 aller-retours par demi-journées, et au moins deux demi-journées par semaine. Vos horaires seront validées commune par commune, il n'y a pas de délibération à prendre, et je vous présente ce dossier juste pour information.

Monsieur SENOBLE :

Vous venez dans nos communes et nous ne sommes pas d'accord avec vos propositions d'horaires. Comment faites vous pour satisfaire tout le monde, pour chaque commune ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Lors de notre première mise en place du service, nous avons vu avec chacune des communes, ce qui lui conviendrait le mieux en services rendus. Et nous allons avoir deux véhicules, au lieu d'un. Cela va donc nous permettre de rendre encore plus de services, que ce qui vous était proposé au préalable.

Avenant à la convention avec le Conseil Général et Interval

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je remercie Monsieur AIELLO de sa présence parmi nous, car nous sommes partenaires avec le Conseil Général sur cette convention. Nous avons voté un budget 2010, qui prévoit la diminution de notre participation au déficit du réseau. La société Interval a donc travaillé afin de pouvoir nous donner satisfaction, et bien entendu en proposant une restructuration des lignes du réseau tendant à faire disparaître les trajets très déficitaires, car peu judicieux par rapport aux moyens mis en place au regard du nombre d'usagers dans le bus. Nous avons eu plusieurs réunions de travail, piloté par Michel DALIBON. Nous avons étudié les chiffres annoncés par le STIF, ainsi que la billetterie de la société Interval, et nous avons fait faire des tests de comptages par les opérateurs SiYonne, pour valider les chiffres annoncés.

Je laisse la parole à Martial CELESTIN, de la société Interval, qui va vous présenter les différentes grilles qui ont été retenues et qui vous sont distribuées.

Monsieur CELESTIN reprend les différentes lignes par lignes, et explique ce qui apparaît sur les différentes fiches distribuées, qui ont été présentées lors des diverses réunions qui ont eu lieu à ce sujet.

Monsieur CELESTIN :

Nous avons travaillé très vite, car nous avons des délais de déposes des dossiers à respecter et vous pouvez constater, que comme il a été dit lors des réunions mises en place pour étudier le dossier, que nous vous proposons de supprimer tous les trajets qui n'ont pas plus de 5 usagers validés, tout en ayant maintenu les trajets que vous vouliez maintenir, sur chacune de vos lignes. Avec une restructuration de la ligne B, et la mise en place de trajets allant jusqu'au Bréau, nous vous proposons de déposer ce dossier au STIF et au Conseil général pour validation de cet avenant et une mise en place de cette restructuration pour début septembre.

Monsieur SENOBLE :

Nous pourrions discuter sur la méthode de vos propositions, certes, nous avons demandé de faire des économies, mais il aurait fallu mettre en place 3 ou 4 réunions, avant le vote de la restructuration. Nous entendons « nous verrons cela plus tard »...

Monsieur DALIBON :

Nous vous avons fait des propositions, jusqu'au 1^{er} juin, 1^{ère} étape du travail, et il n'y a eu aucune réaction de la part des communes. Il y a eu un gros travail de fait par l'entreprise sur cette restructuration, et nous vous proposons maintenant le résultat de ce travail.

Monsieur SENOBLE :

Eh bien, voilà, on nous parle de 1^{ère} étape, en attendant la seconde...

Monsieur DALIBON :

Nous vous faisons ce soir des propositions, après un gros travail en amont, d'études sur cette restructuration, et tout pour arriver à rentrer dans l'enveloppe budgétaire que l'on a voté. Et si on ne valide pas cette restructuration, elle ne pourra être mise en place en septembre, et nous ne pourrions pas rentrer dans notre budget. Nous devons donc faire très vite, car malgré les efforts de la société, pour rentrer dans l'enveloppe, il faut aussi, que nous fassions des efforts.

Monsieur EVEN :

Nous n'avons pas le détail de l'économie que va faire la société sur cette restructuration, que ce soit au niveau du coût des chauffeurs, ou bien des kilomètres économisés.

Monsieur DALIBON :

Nous avons demandé à la société de rentrer dans l'enveloppe budgétaire proposée au budget. Nous savons, que cela va engendrer la séparation pour l'entreprise de 3 conducteurs temps plein. Nous en avons discuté pendant la réunion de l'amicale des maires, et tous ont convenu que l'on ne pouvait garder des cars avec un, voir deux usagers à l'intérieur.

Monsieur SENOBLE :

On ne discute pas le travail effectué, on discute de la méthode.

Monsieur DALIBON :

Nous avons un budget, et nous devons nous y conforter. Nous avons donc travaillé rapidement, de manière à mettre en place le plus rapidement possible cette restructuration.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons plusieurs chantiers en cours, concernant le remaniement des lignes du réseau. Nous devons couper les lignes trop longues, car n'attirant pas assez de clients. Nous avons d'autres projets de restructuration, comme de rapprocher Nanon de Laval, ou de mettre une ligne directe pour Saint-Germain Laval. En présentant notre projet d'aujourd'hui au STIF, et en leur expliquant que les économies que nous réalisons, sont faites dans le but de pouvoir ensuite améliorer le réseau, dans sa desserte des communes, nous pourrions aussi voir aboutir ces projets, qui pour l'instant ne sont pas à l'ordre du jour, mais que nous aimerions pouvoir présenter prochainement. Pour cela, nous devons avoir validé cette restructuration, en prouvant au STIF, que nous voulons développer le réseau, mais sans surcoûts. Les propositions qui vous sont faites ce soir, ne me conviennent pas plus qu'à vous, mais nous nous les sommes obligées, au regard des contraintes budgétaires que nous nous sommes imposées. Nous offrons un service public, mais avons-nous l'obligation de supporter de tels déficits ? Nous sommes sur un déficit non contractuel que supporte directement l'entreprise de plus de 100 000€. Si on tient compte également du montant que supporte le Conseil Général, et que nous supportons également, le service proposé à la date d'aujourd'hui est trop élevé. Il faut donc le réduire, et pour cela, étudier cette restructuration. Le passage au contrat T2 nous oblige à travailler directement avec les exigences du STIF, qui avant d'être des financiers, sont des techniciens. Il faut donc que nous leur proposons, une nouvelle offre de services, et avec des moyens mis en œuvre proportionnels. Dès que

cette étape sera validée, le bureau vous proposera de nouveaux projets, afin d'améliorer les services pour les usagers, tout en faisant attention que cela ne coûte pas plus que ce que nous pouvons y mettre.

Monsieur AIELLO :

Je vous remercie de m'avoir invité, au nom du Conseil Général. La réunion d'aujourd'hui est motivée par une décision que vous avez prise en comité syndical, de réduire les coûts de votre réseau. Vos partenaires, techniciens du Conseil Général, sont à votre disposition, afin de vous éclairer et pour vous aider à mener à bien tous vos projets. Le soutien professionnel des membres du département peut vous aider sur les manières d'aborder et d'appréhender la politique transport. Nous avons donc, dans cet objectif, participé à toutes les réunions, et même si le timing a été très serré, nous avons réussi à vous proposer un dossier soutenu. La décision de la mise en place de cette restructuration reste toutefois de votre responsabilité, membres élus du SITCOME. Le Conseil Général se propose de mettre à votre disposition, une équipe qui pourra vous accompagner techniquement, entre autres pour votre mise en place du TAD. Nous restons à votre disposition, pour mettre en place ces études. Ce qui intéresse le Conseil Général, c'est une meilleure offre de transport. Nous voulons privilégier le transport en commun, et donc pour cela développer les lignes du réseau. Nous espérons vous avoir préparé au contrat T2.

Monsieur Celestin reprend la présentation des documents distribués, ligne par ligne.

Monsieur MARTINEZ :

Les trajets que nous vous avons demandés de maintenir, malgré le fait qu'il n'y ait dans le bus que 2 ou 3 personnes ont-ils été maintenus ?

Monsieur CELESTIN :

Oui, effectivement. Toutes les demandes émanant de chacune des communes a été prise en compte. Nous avons également maintenu certaines courses qui étaient des retours en gare, afin de permettre aux usagers d'avoir leurs correspondances trains.

Monsieur ALIFOND :

Nous avons étudié dans le détail, chacune de vos demandes de maintien, et même si nous n'avons pas pu maintenir la course, nous avons mis une course à quelques minutes d'intervalle, de façon à pouvoir vous contenter.

Monsieur BERNARD :

Les courses qui correspondent au marché ont-elles été maintenues ?

Monsieur CELESTIN :

Nous avons fait attention à toutes vos réclamations, et avons préparé ce dossier en fonction.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Lorsque nous n'avons aucun client sur une course, voir 1 ou 2 clients, et pas régulièrement, nous avons supprimé ces lignes, en accord avec les représentants des communes concernées. Et ces usagers auront la possibilité de faire appel au TAD.

Monsieur CELESTIN :

Nous avons maintenu également toutes les lignes scolaires, à part celle en doublon, qui remonte directement à Forges, en sachant qu'elle n'a que quatre étudiants, et bien sûr avec l'accord des représentants de la commune.

Monsieur SENOBLE :

Effectivement, la deuxième course qui part du lycée, part avec 4 minutes de décalage, sur la 1^{ère}, et les quatre élèves arrivent tout de même, même si c'était un trajet direct Forges, avec 4 minutes de retard, derrière le premier départ. Cette course ne sert à rien. Nous pouvons la supprimer.

Monsieur CELESTIN :

Cette restructuration correspond à peut-être à 30% du trafic du réseau, mais pas forcément à une économie de 30% du coût, car il faut intégrer dans les calculs, les hall-pieds, les astreintes et autres charges fixes que l'on ne peut réduire dans les mêmes proportions.

Monsieur Celestin reprend le commentaire de cette restructuration, en décrivant, par ligne, ce qui a été modifié.

Monsieur DALIBON :

Nous avons constaté également, que même si nous avons un aller retour pour le marché, par exemple, le samedi, ceux qui prenaient le bus à l'aller ne le reprenaient pas forcément au retour, et vice-versa.

De plus, parmi les deux ou trois usagers concernés, certains font du Montereau-Montereau, et ne viennent pas forcément des communes environnantes.

Monsieur CELESTIN :

Concernant l'Emplet' Express, nous avons constaté une montée en charge les mercredis et samedis, concernant la desserte du Bréau, et nous avons décidé de mettre ces jours là, des grands bus, plutôt que de maintenir la navette. Et nous avons recadencé la ligne B, à l'heure, en créant un nouvel arrêt sur la ligne, et en la faisant passer par le CC du Bréau.

Monsieur RUIZ :

Tout ceci est très bien, mais je voudrais revenir sur l'organisation de ces réunions. Nous prévenir le vendredi pour le mardi suivant, n'est pas raisonnable, nous avons tous des emplois du temps chargés, et nous ne pouvons nous dégager de nos responsabilités en si peu de temps. Aussi, je vous demande de bien vouloir me redonner un nouveau rendez-vous, afin que j'étudie de plus près toutes vos propositions. Vous deviez, nous rajouter des lignes, et qu'elles passent toutes par le Bréau, pour la ville de Varennes, et nous nous retrouvons en bout de course, avec beaucoup de suppressions de trafic, et quelques passages au Bréau de la ligne B. Toutefois, vous êtes des professionnels, et je fais confiance au système qui est proposé, car si effectivement, il n'y a personne dans les bus, c'est qu'il n'y a pas de demande, et donc il ne sert à rien de maintenir des bus qui circulent à vide. J'approuve donc le projet présenté ce soir, même si je désapprouve les méthodes de concertation qui ont été les vôtres.

Monsieur BLANCHARD :

Pour en revenir aux suppressions, il faut maintenir le 6h02, de la ligne B, car après comptage par les opérateurs, les usagers dans ce bus, sont au nombre de 7.

Monsieur CELESTIN :

Nous avons tenu compte de toutes vos remarques, je vous signale simplement, que si vous comptez 7 usagers, nous en comptons 2 ou 3, et que donc certains des usagers ne paient pas leurs courses.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous vous proposons donc de refaire faire les comptages par les opérateurs, sur plusieurs jours sur cette course, et si nous observons qu'il y a plus d'usagers que de validations annoncées par l'entreprise et la billetterie, nous maintiendrons la course. Il ne faut pas oublier que ces courses sont financées par le STIF, à concurrence des comptages, et donc du nombre de validations, ce que nous nous efforçons de faire augmenter, avec nos opérateurs dans les bus, en sachant qu'ils n'ont pas la compétence de mettre des amendes, et que seule l'entreprise est habilitée à le faire faire.

Monsieur Celestin continue sa présentation.

Monsieur RUIZ :

Le dernier bus est-il en corrélation avec le dernier train ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Depuis que nous avons mis en place les bus garantis, qui attendent par définition le train, nous avons eu une montée en charge de leurs fréquentations.

Monsieur Celestin continue sa présentation.

Monsieur BERNARD :

Pour les suppressions du samedi et de la desserte du marché, il faut que l'on soit assuré d'un remplacement de ces trajets par du transport à la demande.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Avec notre carte SiYonne, nous pouvons sans aucun problème mettre du TAD, pour la desserte du marché. D'ailleurs, nous avons le projet de faire valider notre TAD, par le STIF, et ainsi les usagers pourront se servir de leurs moyens de paiement des transports pour utiliser notre TAD. En attendant, cela leur coûte 2 € la course, en sachant que nous avons des tarifs dégressifs, et que plus, ils utiliseront nos services, et moins cela leur coutera. Et nous adaptons nos tarifs, en fonction des consommations, en sachant que nous prélevons les clients au trimestre.

Monsieur SENOBLE :

En résumé, ce que vous nous présentez ce soir, sera actif en septembre, si nous votons la restructuration ?

Monsieur DALIBON :

Oui, si le Conseil Général nous suit, sur cette démarche, si le STIF accepte de revenir sur l'offre qui était la notre jusqu'à présent et si l'entreprise continue à prendre en charge une partie du déficit.

Monsieur SENOBLE :

Et concernant la convention avec Leclerc sur le financement de l'Emplet' Express, nous en sommes où ? Parce que c'est un sacré gouffre aussi...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je n'ai pas de réponse pour l'instant.

Monsieur SENOBLE :

Il faut le secouer... C'est un marchand, il a les moyens de participer...

Monsieur AIELLO :

Nous avons bien noté l'effort de l'entreprise, qui a pris à sa charge une partie du déficit du réseau, car l'entreprise est un petit peu au dessus du barème départemental, et nous, nous appliquons le barème départemental, qui est la moyenne des tarifs des différents transporteurs du département. Il faut que chacun y mette un petit peu de bonne volonté, et nous y arriverons. Nous nous sommes mis au travail, ces dernières semaines, et l'état d'esprit est très bon pour la suite.

Monsieur RUIZ :

Nous avons pleins de projets pour l'avenir. Nous avons plusieurs demandes concernant des études, dans une autre perspective que de réduire les coûts des transports par la réduction des services, pour que le transport soit géré en site propre par l'intermédiaire du TAD, ou bien avec la société CODRA, qui étudie les soucis que nous avons avec le franchissement par les usagers des quais SNCF, et nous avons aussi le projet de restructuration du parking de la gare. Tout ceci pour dire que nous avons des perspectives de redéveloppement et que le SITCOME voudrait donner une autre image que celle de la restructuration.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous allons recevoir CODRA, incessamment sous peu, et nous allons pouvoir terminer la phase une de l'étude, pour pouvoir passer à la phase deux de la restructuration de la gare routière et de ses environs. Plus aucune question n'étant posée, l'avenant est voté à la majorité avec seulement deux voix contre et pas d'abstention.

Questions diverses

Monsieur SENOBLE :

Je voulais signaler qu'il faut vraiment que les bus attendent les derniers clients, pour Saint-Germain-Laval, qui ne sont pas encore descendus de la gare, car les bus démarrent, et certains clients restent à quai car ils n'ont pu eu le temps de monter dans le bus. De plus, est-il normal que le bus de 6 heures le matin, soit souvent en retard, et que de ce fait, les usagers ratent leurs trains ? En sachant que ce n'est pas la première fois, et donc c'est démerde toi... De plus, tous les soirs, c'est un bordel innommable à la gare à 18h30, car deux bus se mettent à côté l'un de l'autre, et vous en avez 4 derrières qui attendent, qui gênent la circulation de la sortie des véhicules et du coup tout le monde est bloqué, partout. Enfin est-il utile que le kiosque soit ouvert jusqu'à 20 heures, le samedi ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je donne la parole à Sandrine SCHMITT.

Madame SCHMITT :

Si le kiosque est resté ouvert ce soir là, c'était parce que nous devions faire les comptages sur les lignes du samedi, pour l'étude de la restructuration, et pour lesquelles il y avait des réclamations et contestations. Sinon, le kiosque le samedi, est ouvert de 9 heures à 17 heures, et en semaine, du lundi au vendredi, de 6 heures du matin, à 20 heures le soir, selon le souhait de Monsieur SENOBLE, et mis en place suite à sa demande lors d'un dernier comité syndical.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Merci Romain. La séance est levée à 20h45.